

INFORMATION A LA POPULATION

Assemblée communale ordinaire – convocation (publication dans le Journal officiel du jeudi 21 mai 2026)

ALLE : Assemblée communale ordinaire, mardi 9 juin 2026, à **19h30** à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée 9 décembre 2025.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Modification de l'article 10, alinéa 1 et abrogation de l'alinéa 2 du règlement communal sur les élections communales.
4. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 40'000.- pour les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage relatives au renouvellement de la conduite d'amenée d'eau brute entre Charmoille et Miécourt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 200'000.- destiné à la réalisation de couches d'usure sur plusieurs routes communales.
6. Information sur l'état actuel du projet de la nouvelle crèche.
7. Information sur l'état actuel du projet de rénovation de la salle des fêtes.
8. Information sur l'état actuel des mesures prises contre le ruissellement.
9. Hommages de reconnaissance.
10. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale. Il est également disponible au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Les comptes mentionnés sous chiffre 2 seront aussi disponibles à la Recette communale, où ils pourront être consultés.

CONSEIL COMMUNAL

Scrutin fédéral du 14 juin 2026

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (Mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- **Samedi** **13 juin 2026 de 18 h 00 à 20 h 00**
- **Dimanche** **14 juin 2026 de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur **appose sa signature sur la carte d'électeur**. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'Administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le samedi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la boîte aux lettres de la Mairie ainsi que de la case postale n° 59 : samedi 13 juin 2026 à 17h00).

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h15.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

Séance d'information publique – Plan Général d'Alimentation en eau (PGA)

Le Conseil communal a le plaisir d'inviter la population à une séance d'information publique consacrée à la présentation du Plan Général d'Alimentation en eau de la Commune d'Alle.

Cette séance d'information se déroulera :

le lundi 8 juin 2026 à 19h30, à la salle des fêtes d'Alle.

Cette présentation sera assurée par le bureau Buchs & Plumey SA, accompagné de représentants du Conseil communal.

Elle permettra de présenter l'état actuel de notre réseau, les enjeux liés à l'alimentation en eau du village, ainsi que les investissements à venir, notamment ceux concernant la conduite, qui feront l'objet d'une décision lors de la prochaine Assemblée communale.

La population est cordialement invitée à participer en nombre et nous vous remercions de votre intérêt.

Détention privée de gallinacés et respect du voisinage

La Commune d'Alle constate une augmentation des détentions privées de gallinacés (poules, coqs, etc.) sur le territoire communal.

Nous rappelons que cette pratique est en principe admise, pour autant qu'elle s'exerce dans le respect du voisinage, de la tranquillité publique ainsi que des règles d'hygiène et de salubrité.

Les propriétaires sont ainsi invités à veiller tout particulièrement :

- aux nuisances sonores ;
- aux odeurs ;
- à la propreté des installations ;
- ainsi qu'à toute gêne excessive pouvant être occasionnée au voisinage.

La présence de coqs peut notamment entraîner des nuisances sonores importantes, en particulier dans les quartiers résidentiels. Chaque situation doit dès lors être appréciée avec bon sens, respect mutuel et esprit de bon voisinage.

Nous rappelons également que certaines installations telles que poulaillers, volières ou annexes peuvent, selon leur importance et leur implantation, nécessiter une autorisation communale.

La Commune remercie la population pour son civisme et sa collaboration en faveur d'une cohabitation harmonieuse au sein du village.

Souillures dues aux crottins de chevaux

La loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes (LCER) oblige celui qui souille une route de la nettoyer sans délai (art. 51).

Par analogie, cette règle s'applique aux cavaliers et aux personnes faisant de l'attelage qui laissent le crottin de leurs chevaux sur la voie publique.

Forums participatifs « Identité locale »

Dans le cadre du projet « RacinesCommunes » relatif au redéploiement des structures communales, des forums participatifs sont organisés afin de permettre à la population de réfléchir ensemble à l'avenir des communes et à ce qui fait leur identité.

Dates des rencontres :

- 1^{er} juin 2026 à 19h00 – École primaire du Noirmont
- 8 juin 2026 à 19h00 – Forum St-Georges à Delémont
- 15 juin 2026 à 19h00 – Salle du Séminaire à Porrentruy

Ces ateliers sont ouverts à toutes et tous. Un apéritif sera offert et l'inscription est conseillée.

Informations et inscriptions : www.racinescommunes.ch – 032 420 72 03

Et si vous plantiez un arbre/des arbustes en 2026 ?

La Commune d'Alle poursuit son engagement pour un cadre de vie plus vert, plus vivant et plus durable, et élargit cette année les possibilités afin de mieux répondre aux envies de chacun.

Avec le soutien de la République et canton du Jura, nous organisons la plantation d'arbres et d'arbustes sur les propriétés privées et vous offrons le choix entre deux options :

- 1 arbre fruitier (pommier, prunier, cerisier, etc.)
- 5 arbustes (aubépine, noisetier, viorne, etc.)

Si vous souhaitez aller plus loin, il est bien entendu possible de planter des arbustes supplémentaires à vos frais.

Les plantations sont fournies et mises en terre par la Commune et contribuent à favoriser la biodiversité. En contrepartie, il vous appartient d'en assurer l'entretien et de veiller à leur bon développement.

Avant de remplir le formulaire, merci de prendre connaissance des conditions encadrant cette offre :

- La parcelle doit être située en zone bâtie sur le territoire d'Alle et respecter les distances aux limites (3 mètres minimum pour un arbre, 50 cm minimum pour les arbustes).
- Les essences sont limitées à des variétés locales, adaptées notamment au changement climatique.
- Les arbustes doivent être plantés au même endroit.
- L'entretien est assuré par le propriétaire (la fourniture et la plantation étant prises en charge par la Commune).
- Pour bénéficier du soutien communal, le propriétaire doit préalablement signer une convention avec la Commune.
- La Commune ne finance pas les plantations compensatoires ni celles bénéficiant déjà d'une autre subvention.

La participation est ouverte jusqu'au **31 juillet 2026**.
La plantation sera effectuée en novembre 2026.



**Bulletin de participation au concours
« Et si vous plantiez un arbre/des arbustes en 2026 ? »**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de la parcelle de la plantation : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Ce bulletin, accompagné d'un plan cadastral sur lequel figurera la plantation, est à déposer jusqu'au 31 juillet 2026 au Secrétariat communal, Place de la Gare 1, 2942 Alle, ou à transmettre par courriel à l'adresse suivante : secretariat@alle.ch

